

TOMBOLA FÊTE PAROISSIALE 2019 - LOTS & RÉGLEMENT

N° d'ordre du lot	NATURE DU LOT	N° gagnant (tirage le 4 août au Foyer)
1	1 vélo	
2	1 tablette avec clavier	
3	Excursion en bateau "ile aux oiseaux" pour 2 pers.	
4	Excursion en bateau "ile aux oiseaux" pour 2 pers.	
5	Lot de 3 bouteilles de champagne	
6	1 outil électrique	
7	1 appareil ménager	
8	1 appareil ménager	
9	Carte cadeau d'une grande enseigne	
10	Carte cadeau d'une grande enseigne	
11	Carte cadeau d'une grande enseigne	
12	Carte cadeau d'une grande enseigne	
13	Coffret gastronomique n°1	
14	Coffret gastronomique n°2	
15	Coffret gastronomique n°3	
16	Coffret gastronomique n°4	
17	Bon d'achat	
18	Bon d'achat	
19	Bon repas resto à Arès pour 2 (2 menus du jour)	
20	Bon d'achat n°1 pour une bourriche d'huîtres	
21	Bon d'achat n°2 pour une bourriche d'huîtres	
22	1 jeu de plein air	
23	1 jeu de plein air	
24	1 jeu de plein air	
25	1 entrée en parc de loisirs pour 2 enfants	

Règlement de la tombola « Fête paroissiale d'Arès »

Le présent règlement vise à définir les modalités de la tombola organisée par l'association diocésaine de Bordeaux- paroisse d'Arès - 1 rue des écoles, 33740 Arès dans le cadre de sa Fête paroissiale. Toute personne ayant acheté au moins un ticket se soumet au présent règlement sans aucune restriction ni réserve. Le présent règlement sera disponible sur le site www.catholegeares.fr au départ de la vente de tickets.

Cette tombola est destinée au soutien d'actions de solidarité, à la préservation du patrimoine de la paroisse et au soutien aux arts dans la paroisse.

Cette tombola commencera le 31 juin et se terminera à la vente du dernier ticket ou à la date du tirage. Le prix de vente d'un ticket est de 2 euros (2€). Le ticket comprend une souche et une partie destinée à l'acheteur portant un numéro unique compris entre 0001 et 1100. Cette partie "acheteur" devra être présentée lors du retrait du lot gagné.

La liste des lots à gagner se compose de 25 lots indiqués sur le ticket. Aucun échange, ni aucune contrepartie financière ne pourra être exigé en lieu et place des lots à gagner.

Le tirage au sort des numéros gagnants aura lieu lors de la Fête paroissiale ou Kermesse, au Foyer Amitié et Joie, 20 avenue de la Libération à Arès, dimanche 4 août 2019 (l'heure sera précisée sur l'agenda du site [catholegeares.fr](http://www.catholegeares.fr)). Le tirage sera effectué entre le premier et le dernier numéro des tickets effectivement vendus. Il ne sera attribué qu'un seul lot par ticket gagnant et chacun des 25 lots sera attribué à un ticket vendu. Le tirage sera fait par un moyen informatique de manière aléatoire. La méthode de tirage sera expliquée publiquement sur place avant le tirage.

Un participant gagne dès lors que le numéro du ticket qu'il a acheté est tiré au sort et qu'il est en possession de la partie acheteur du ticket. Aucune réclamation ne sera acceptée après le tirage effectué.

La liste mentionnant les numéros des tickets gagnants en correspondance avec les lots sera affichée pendant 2 mois sur le panneau d'affichage de l'église Saint Vincent de Paul à Arès, sur le panneau d'affichage à l'entrée du Foyer et publiée sur le site www.catholegeares.fr.

Après le tirage, chaque gagnant pourra retirer son lot soit sur place (le jour du tirage) soit à une des permanences prévues chaque samedi d'août -entre 10h30 et 11h- à l'Accueil paroissial, 1 rue des écoles à Arès. Si un gagnant ne peut venir retirer son lot aux permanences, il pourra prendre contact directement avec les organisateurs ou envoyer un courriel (ares@catholegeares.fr) ou un courrier pour convenir d'un rendez-vous pour le retrait du lot. Les lots non réclamés avant le 31 décembre 2019 resteront acquis à la paroisse d'Arès.